AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217703909-20261015-DEC139_2026-CC
en date du 15/10/2026 ; REFERENCE ACTE : DEC139_2026

Département de SEINE-ET-MARNE -°-°-°- Canton de PONTAULT-COMBAULT -°-°-°- Commune de ROISSY-EN-BRIE	**DOMAINE** Commande Publique

DAG AB/OG

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉCISION DU MAIRE n°139/2026
Prise en application de l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Contrat de mandat et de prestations de ventes aux enchères publiques en ligne

Le Maire de Roissy-en-Brie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22,
VU le Code de la Commande Publique, notamment son article R. 2122-8,
VU la délibération n°15/2026 du 7 avril 2026 aux termes de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,
VU l'arrêté du Maire n°111/2026 du 10 avril 2026 portant délégation de fonction à M. ZERDOUN en matière de commande publique,
VU l'arrêté du 19 janvier 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services,
VU les offres et propositions reçues,
CONSIDÉRANT que la commune souhaite pouvoir vendre aux enchères des biens dont elle n'a plus l'utilité,
CONSIDÉRANT que l'offre retenue est économiquement la plus avantageuse,

D E C I D E :

Article 1 : de conclure avec la société Agorastore SAS**, sise** 20 rue Voltaire **-** 93100 Montreuil (RCS Bobigny 491 023 073) un contrat de mandat et de prestations de ventes aux enchères publiques en ligne.

Article 2 : le présent contrat est conclu gratuitement pour une durée d'un an renouvelable trois fois par tacite reconduction. Le prestataire se rémunère par une commission payée par l'acheteur et proportionnelle au prix final.

Article 3 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de son affichage. Elle sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance. Un extrait sera affiché en Mairie.

Expédition en sera faite à la Monsieur le Sous-préfet de Torcy.

Fait à Roissy-en-Brie, le 14 octobre 2026

Par délégation du Conseil Municipal,

Pour le Maire,
Le 1er Adjoint en charge de l'Aménagement durable, de la Transition écologique, des Travaux et de la commande publique



Jonathan ZERDOUN